

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 1

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des dispositions générales qui furent interprétées de telle façon, qu'après une grève, il n'existe en principe plus aucun droit au secours de chômage.

Dans la suite, on laissa donc les grévistes devenus chômeurs pendant des mois en leur refusant tout secours.

Enfin, pour faire cesser cet état de chose insupportable, on demanda que l'indemnité soit accordée après un court délai d'attente; au lieu d'une attente de quelques mois, les syndicats se déclarèrent d'accord pour l'introduction d'un délai de quatre semaines. Afin de discuter cette affaire, l'Office fédéral du travail convoqua une conférence à laquelle étaient représentées, à part les syndicats, plusieurs autorités cantonales et organisations patronales.

Le représentant de la Fédération industrielle, M. Schirmer, déclara scandaleux que, dans une période où l'industrie combat pour son existence, des gens osant déclencher des grèves à la légère, prétendent avoir droit à une indemnité quelconque. D'après lui, il ne peut être question d'accorder une indemnité, même après un délai de quatre semaines. Les patrons devraient s'y opposer de toutes leurs forces.

Le représentant des métiers, le conseiller d'Etat Tschumi, fit part que le gouvernement bernois a décidé qu'une telle disposition de l'Office fédéral du travail ne peut être mise à exécution. Les représentants de la grande industrie s'exprimèrent dans le même sens.

Par conséquent, le résultat de la conférence fut entièrement négatif. A l'avenir, les décisions seront prises dans chaque cas particulier.

Les constatations susmentionnées avaient pour but de montrer l'intransigeance des patrons et que de leur part, on peut s'attendre au pire. Si la classe ouvrière ne veut pas voir se renouveler la déception du 3 décembre, elle devra se rappeler que sans la force des syndicats, les patrons auraient la voie ouverte pour l'accomplissement de tous leurs desseins.

Emigration. L'agence télégraphique renseigne l'opinion publique sur la question de l'émigration. Le Conseil fédéral a décidé de nommer des commissaires dans les principaux ports d'outre-mer; ces commissaires seront chargés de prêter aide et conseil aux émigrants. En outre, le dit conseil a décidé d'accepter l'offre de l'Union suisse pour la colonisation intérieure et l'agriculture industrielle, à Zurich. Cette dernière sera investie des fonctions d'office central d'émigration pour colonisation. Cet office aura pour tâche:

1. de s'informer sur les possibilités d'établissement en Europe et dans les pays d'outre-mer, et de transmettre oralement ou verbalement tous les renseignements utiles;
2. de chercher des places aux chômeurs dans les territoires d'outre-mer (pour l'Europe, c'est l'Office fédéral du travail qui s'en occupe);
3. d'examiner les établissements coloniaux et de soumettre les projets de colonisation aux autorités fédérales pour approbation et subvention éventuelle. Pour l'exécution de semblables projets, l'office se mettra en relation avec les banques, les sociétés et les particuliers;
4. de préparer les personnes désirant s'établir dans les pays étrangers à leur prochaine activité en les occupant à la colonisation intérieure ou chez les agriculteurs; d'instruire les futurs colons et d'observer leur capacité pour leur nouvelle destination.

La classe ouvrière doit protester énergiquement contre ce procédé émanant de nos autorités supérieures. Sur quelle loi notre Conseil fédéral se base-t-il pour conférer des pleins-pouvoirs à une société purement

capitaliste? Les compétences accordées ainsi à cette société correspondent à un monopole destiné à favoriser la dispersion à l'étranger de nos forces nationales de production. Pourtant, il a été déclaré en son temps qu'il serait donné aux ouvriers l'occasion de faire entendre leur voix sur cet important sujet. Mais, cela ne fut que des paroles lancées au vent; c'est pourquoi nous recommandons aux camarades sur le point d'emigrer de bien réfléchir avant de s'embarquer, car, si leur situation de chômeurs en Suisse n'est pas enviable, celle qui les attend là-bas est peut-être pire.



Mouvement syndical international

Un congrès syndical communiste. D'après l'organe des métallurgistes tchécoslovaques, il s'est tenu à Prague un congrès communiste. Teska (Tchécoslovaque), Möller (Allemand) et Safranko (Hongrois) firent les discours d'ouverture en affirmant une fois de plus la nécessité du front unique, ce qui va particulièrement bien à un congrès syndical communiste. Puis le programme de la future fédération syndicale internationale fut discuté; trois orateurs se prononcèrent contre une fédération unifiée et pour le maintien des organisations d'industrie telles qu'elles existent actuellement. Dans une lettre adressée au congrès par la Fédération internationale rouge, celle-ci fait savoir qu'elle se place également sur le même terrain; l'abandon du système fédéraliste ne signifie pas qu'il soit nécessaire de faire disparaître les fédérations d'industries.

Après trois jours de délibérations, il fut décidé de créer une fédération unifiée et d'adhérer à l'Internationale syndicale communiste. Tout ne semble pas avoir été des mieux dans ce congrès; plusieurs délégués refusèrent de faire leur rapport et rentrèrent chez eux. Vers la fin du congrès, 65 délégués étaient encore présents, alors que d'après la vérification des mandats 261 s'étaient fait annoncer. D'après le *Vorwärts*, le délégué de l'Internationale syndicale rouge dut faire un gros effort pour empêcher la dispersion des organisations représentées; il engagea la minorité à se soumettre à la majorité jusqu'à ce que l'Internationale ait pris une décision. Finalement, il fut décidé de transformer la fédération tchèque des produits chimiques en une «fédération générale communiste», dans laquelle tout serait réuni.

Allemagne. La *Feuille de Correspondances* de l'Union générale des syndicats allemands publie une statistique sur les mouvements de salaire, grèves et lock-outs en 1921; nous en extrayons ce qui suit:

38 fédérations ont participé à la statistique, n'y ont pas pu être compris 11 fédérations avec un total de 900,000 membres, parmi lesquelles la Fédération des ouvriers agricoles. Les organisations comprises dans la statistique ont mené au cours de l'année de rapport 55,205 mouvements qui se sont étendus sur 68,264 localités et 896,100 établissements occupant 19,728,273 personnes. De celles-ci 17,687,229 personnes, dont 4,203,977 femmes, ont participé aux mouvements.

La grande majorité des mouvements (49,498 = 89,7 %) a pu être liquidée par la voie de négociations. Dans 5707 cas, il y eut cessation de travail; 1,241,072 personnes participèrent à ces grèves. De la totalité des mouvements, 54,234 avec 17,343,228 participants furent menés pour l'obtention d'améliorations des conditions de salaire et de travail. Le nombre des mouvements conduits pour se défendre contre des empriements fut de 971 avec 344,001 personnes.

Le nombre des lock-outs a été de 579 au cours de la période de rapport; le nombre des personnes lock-outées fut de 207,943, dont 55,291 femmes.

Des conventions de tarif furent convenues en 5305 cas pour 1.559.354 personnes; les contrats de tarif furent prolongés ou renouvelés en 5015 cas pour 2.394.511 personnes; une annexe aux conventions de tarif en vigueur fut conclue dans 8305 cas pour 4.681.219 personnes. Les dépenses totales pour ces mouvements s'élèveront à 245.410.417 marks; de ces dépenses 12.235.126 concernent les mouvements sans cessation de travail et 233.175.291 marks pour les grèves et les lock-outs.

De la totalité des mouvements avec 17.293.068 personnes, le 97,8 % se terminèrent avec un succès. 23.731 personnes obtinrent une réduction de la durée du travail de 180,187 heures par semaine. Des augmentations de salaire furent obtenues pour 14.537.113 personnes; le montant total est de 1.095.510.837 marks. D'autres améliorations des conditions de travail et de salaire furent obtenues pour 5.054.689 personnes. L'augmentation de salaire hebdomadaire moyenne est de 75,45 marks par personne participante.

— Sous le nom de «Congrès des conseils de fabrique de l'Empire» eut lieu fin novembre 1922, à Berlin, une conférence du parti communiste de l'Allemagne. La participation des ouvriers fut plutôt médiocre et ses résultats ne sont pas plus importants que ceux d'autres réunions communistes du même genre. Le but de cette conférence ressort clairement des commentaires de la presse communiste: Propagande pour le parti. On ne manqua pas de répéter les vieilles rengaines et les ouvriers furent une nouvelle fois mis en garde contre le sabotage des instance réformistes. Signalons le premier alinéa des thèses d'organisation qui furent adoptées; il ne manque pas d'intérêt:

« La condition la plus importante pour la défense efficace de la classe ouvrière contre la misère croissante réside dans la confiance inébranlable des vieux organisés en leur propre force et à l'éclosion de ce sentiment chez les autres compagnons de classe. »

Il est remarquable que l'on fasse soudain une différence entre les vieux organisés et les autres compagnons de classe. Chez ceux-ci il faut d'abord faire éclorer la conscience de classe. Jusqu'ici, quand les militants des syndicats rendaient attentifs au fait qu'avant de pouvoir mener des revendications à bien, il fallait en premier lieu s'occuper de l'éducation des nouveaux membres syndiqués, on ne manquait pas de les traiter de saboteurs et de réformistes. Il n'y a rien de telle que la logique communiste. . . .

Les intrigues communistes ont aussi trouvé leur écho dans la presse; les patrons sont évidemment des plus satisfaits de ces disputes entre ouvriers. Mais la grande majorité des travailleurs organisés a reconnu depuis longtemps qu'un travail en commun avec les communistes était impossible.

Danemark. *Sphère d'activité de l'Union syndicale centrale et autonomie des syndicats.* Le mouvement syndical danois fut en proie à de violentes luttes, luttes dirigées surtout contre les syndicats d'ouvriers de fabriques. Ces luttes aboutirent à une réglementation accordant l'autonomie aux différents syndicats dans les questions de salaire, de secours de grève et de fonds de grève. L'Union syndicale n'ose conclure avec la Fédération centrale patronale que des contrats s'appliquant à la totalité de la classe ouvrière; ces contrats concernent la durée du travail, les congés payés, la socialisation et autres problèmes importants qui ne peuvent être réglés qu'avec l'assentiment de tous les travailleurs.

Finlande. Le rapport annuel de l'Union syndicale finlandaise nous renseigne sur l'état de cette organisation. Au début de l'année de rapport, le nombre des membres était de 59.470; au troisième trimestre, il diminua à 47.917 pour remonter au quatrième trimestre à 48.589. On compte 7593 membre féminis et 1276 apprentis.

Les sommes suivantes furent dépensées: Pour mouvements et conflits 147.128 marks finl., pour l'éducation 174.111 marks finl. Les recettes comportèrent 504.405 marks finl., dont 100.080 provenant des cotisations des membres, 195.437 marks finl. de cotisations extraordinaires et 148.888 marks finl. de cotisations pour la propagande.

Pendant la période de rapport, le salaire à l'heure des ouvriers s'élevait en moyenne à 5,63 marks, des ouvrières à 3,15 marks; les apprentis obtenaient 3 marks et les apprenties 1,87 marks. Dans la règle, la durée du travail est de huit heures.

Roumanie. Le mouvement syndical de la Roumanie se trouve dans une situation des plus difficiles. Deux graves crises ont menacé presque tout leur effectif. La première surgit après la crise générale de 1920. Une grève provoquée par la misère de la classe ouvrière fut pour le gouvernement réactionnaire l'occasion d'anéantir d'un seul coup le mouvement ouvrier qui se développait magnifiquement. L'état de siège fut proclamé, les locaux ouvriers occupés militairement, les fédérations des cheminots et des ouvriers du tabac dissoutes, les travailleurs militarisés, jetés par milliers dans les prisons et condamnés de 5 à 15 années de travaux forcés. Les syndiqués étaient en butte à d'incessantes persécutions et sur 100.000 syndiqués, c'est à peine si 25.000 formaient encore une organisation compacte.

Le mouvement fut affaibli plus encore par les luttes intestines à propos de questions de tactique, par la scission du parti socialiste uni. Il en résulta momentanément un formidable chaos; les différents groupes se combattaient pour obtenir la direction du mouvement. Il est évident que la réaction profita amplement de cette débâcle pour empêcher autant que possible les conditions de travail. La propagande bolchéviste rendit plus difficile encore le recrutement des membres; malgré toutes ces difficultés, on enregistre pour l'année écoulée une augmentation de 7000 syndiqués. L'Union syndicale roumaine comptait fin 1921 31.539 membres se répartissant sur huit fédérations. La plus grande organisation est celle des ouvriers de l'industrie métallurgique et de l'industrie chimique avec 9906 membres, puis suit la fédération des mineurs avec 9314 membres. Les fédérations suivantes adhèrent en outre à l'Union syndicale: Ouvriers du bâtiment, ouvriers de l'industrie de l'alimentation, ouvriers sur bois, relieurs, travailleurs des arts graphiques et ouvriers de l'habillement. Le développement économique renforcera de nouveau le mouvement ouvrier roumain et il ne tardera pas à atteindre et même à dépasser son effectif précédent.

Suède. Le huitième congrès des organisations nationales de l'Union syndicale suédoise eut lieu du 28 août au 4 septembre à la Maison du Peuple de Stockholm. 250 représentants de syndicats et de nombreux hôtes y participèrent.

Thorberg présenta le rapport d'activité sur les cinq dernières années. Il rapporta sur le mouvement pour l'obtention d'allocations de renchérissement qui atteignit en octobre 1920 avec 181 % son point culminant et qui comportait encore le 90 % en octobre 1922; il renseigna en outre sur l'état du chômage, qui a atteint son maximum en avril 1922, époque à laquelle le 30,6 % des membres des syndicats étaient chômeurs. De 1914 à 1921, les

organisations nationales suédoises dépensèrent 10,589,577 couronnes pour les secours de chômage. A la fin de 1917, l'effectif des membres était de 186,146, dont 14,402 femmes; en janvier 1922, on comptait 300,221 membres, dont 25,701 femmes. Le nombre des mouvements augmenta de 345 en 1912 sans interruption jusqu'en 1920 (3419) et diminua en 1921 à 3292. C'est au courant de la période de rapport que la journée de huit heures fut introduite, une conquête qui, en Suède aussi, est combattue sans cesse par le patronat.

La critique du rapport ne fit rien surgir d'apprécié, les reproches habituels furent lancés par la gauche: On n'a pas assez travaillé dans le sens de la lutte de classe, on aurait dû répondre par la grève générale à la baisse des salaires. Une résolution présentée par la gauche, dans laquelle elle exprimait son mécontentement, parce que le secrétariat national n'a pas voué une attention suffisante à la soi-disant conférence des chômeurs convoquée par les communistes, fut repoussée par 166 voix contre 77.

Le congrès décida à une grande majorité de *dispenser* l'Union syndicale allemande du remboursement de 600,000 couronnes (= 200 millions de marks) qu'elle doit encore à l'organisation nationale. Un magnifique exemple de solidarité pratique!

Une résolution protestant contre les condamnations à mort des socialistes révolutionnaires russes fut adoptée, à l'appel nominal, par 229 voix contre 64. Au sujet de la forme d'organisation le congrès décida après une discussion approfondie, de maintenir la structure actuelle; les fédérations centrales sont donc maintenues. Par contre il accepta par 174 voix contre 119 une proposition des métallurgistes demandant que l'on passe à la création de fédérations industrielles et chargea le secrétariat national de mettre tout en œuvre pour que cette réforme soit effective à la fin de l'année 1924.

Les propositions concernant l'admission de l'obstruction et de la grève générale parmi les moyens de lutte des syndicats furent repoussées. Pour ce qui concerne les caisses de chômage et l'assurance-chômage le congrès s'exprima en faveur des subsides de l'Etat aux caisses de chômage des syndicats. On s'opposera par tous les moyens aux tentatives des patrons de prolonger la durée du travail. Une proposition demandant la démission de la Fédération syndicale Internationale d'Amsterdam et l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge fut repoussée par 177 voix contre 55. Le congrès décida la création d'une caisse de retraite pour les employés des syndicats âgés de 60 ans et ayant 20 années de service. Les employés furent confirmés dans leurs fonctions; le prochain congrès aura lieu en 1926 à Stockholm.

NOTES

Concours pour l'affiche du comité de référendum contre la prolongation de la durée du travail. Le jury composé des artistes O. Baumberger, C. Moos, Prof. Stiefel et des camarades Nobs et Dürr s'est réuni à Zurich pour examiner les projets. 105 projets avaient été envoyés. Après le premier examen, 80 projets furent éliminés comme insuffisants, 11 autres après une seconde vérification. Au troisième examen on élimina enfin les travaux suivants: Sol Grius, Maus, Frères, Progrès, Neige, Défendez-vous, Famille.

Après une étude approfondie et mûres réflexions, le jury se prononça à l'unanimité pour le classement suivant:

1er prix: Devise «Fatigue», 400 fr., F. Moll, Laupen.

2me prix: Devise «Krx», 300 fr., R. Ernst, Bâle.

3me prix: Devise «Thesy», 200 fr., A. Appenzeller, Munich.

- 4me prix a): Devise «Liberté et Travail», 100 fr., A. Kälin, Bâle.
 4me prix b): Devise «Fatigué du travail», 100 fr., H. Laubi, Zurich.

Bibliographie

Statistique du chômage dans divers pays de 1910 à 1922. Prix 1 fr. Cette étude publiée récemment par le bureau international du travail indique que l'examen des statistiques du chômage dans les pays et les industries les plus importants et portant sur les périodes avant, pendant et après la guerre, peut fournir de très intéressantes données. Ces deux volumes sont en vente au bureau international du travail à Genève ainsi que dans toutes les librairies.

La Revue internationale du travail, publiée par le Bureau international du travail, est une des plus intéressantes et surtout des plus utiles publications de cette grande et active institution sociale. Un coup d'œil sur le sommaire du numéro de décembre en donne la preuve. Il contient d'importants articles sur la grève des mines d'or en Afrique du Sud; le développement des coopératives de consommation aux Etats-Unis; des rubriques sur la vie sociale tant en ce qui concerne les organisations patronales qu'ouvrières: précieux documents remarquables par leur information objective et l'envergure des questions traitées; la production et les prix; le chômage et la main-d'œuvre; statistique des chômeurs dans le monde entier; les salaires et la durée du travail en Amérique, et tant d'autres articles, tous de la plus grande importance pour les militants désireux d'être renseignés sur les principaux événements sociaux et économiques de l'univers.

Le numéro coûte fr. 3.50 et l'abonnement annuel fr. 35.— suisses. S'adresser au B. I. T. à Genève.

Situation du chômage à fin novembre 1922

Industries	Chômeurs		Secourus
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons . . .	1,760	2,316	557
Vêtement et cuir . . .	733	81	230
Bâtiment et peinture . . .	9,499	322	1,729
Bois et verre . . .	1,256	60	456
Textile . . .	3,922	8,073	2,205
Arts graphiques et papier . .	699	48	276
Métallurgie, électricité . .	6,806	6,436	2,785
Horlogerie, bijouterie . .	7,626	2,587	4,295
Commerce . . .	2,977	27	1,337
Hôtels, cafés, pensions . .	1,233	—	23
Autres professions . .	4,196	1,332	606
Personnel sans connaiss. prof.	10,421	618	3,916
Total pour la Suisse	51,128	21,900	18,415
Total octobre 1922 . . .	48,218	21,585	16,581
» août 1922 . . .	51,789	25,538	16,467
» juin 1922 . . .	59,456	30,629	23,242
» avril 1922 . . .	81,868	39,249	41,013
» février 1922 . . .	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921 . . .	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921 . . .	74,238	59,835	39,072
» août 1921 . . .	63,182	74,309	33,782
» juin 1921 . . .	54,650	80,037	31,276
» avril 1921 . . .	47,949	95,374	27,280
» février 1921 . . .	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920 . . .	17,623	47,636	6,045